

COLLEGE STILETTU 1180 ROUTE A MADONUCCIA BP 538 20186 AJACCIO CEDEX 2

04 95 10 40 40

E-mail: ce.i6200084x@ac-corse.fr

MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIÈRES

<u>Article 1 : IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR</u>

Collège STILETTU

1180 Route A Madonuccia

BP 538

20186 AJACCIO Cedex 2

Tel. 04.95.10.40.40

E-mail: ce.i6200084x@ac-corse.fr

Personne responsable du marché : Madame la Principale, Valérie Lombardo

Comptable assignataire : Monsieur l'Agent Comptable du Lycée Laetitia Bonaparte, Lucien SECHI

Article 2 : OBJET DU MARCHE

Le marché porte sur l'organisation d'un voyage scolaire.

Lieu: TOSCANE

Date: du mardi 14 avril 2020 au samedi 18 avril 2020

Nombre de personnes :

• Nombre d'élèves: 26

• Nombre d'accompagnateurs: 5

Article 3: ENGAGEMENT

Le prestataire s'engage envers le Collège Stilettu à exécuter les prestations ci-après désignées aux conditions stipulées sur le présent marché.

Article 4: DESCRIPTION DES PRESTATIONS

3.1 Généralités

Composition du groupe :

• Durée: 5 jours

• **Date**: du 14/04/2020 au 18/04/2020

- Transport : Bateau + transfert Ajaccio-Bastia / Bastia-Ajaccio en autocar
- **Hébergement**: Hôtel 3 étoiles minimun ou auberge de jeunesse en chambre multiple pour les élèves et singles pour les professeurs. (Douches et toilettes dans les chambres.)
- Restauration : Déjeuners (restaurant ou pizzeria) et dîners (restaurant ou hôtel)
- Paniers repas froid à prévoir le Jour 5 (retour)

Programme et visites

- **Jour 1** : Départ Ajaccio-Bastia-Livourne-Pise-Florence
- La tour penchée (ASCENSION).
- Visite du Musée des instruments de calcul.
- Jour 2 et 3 : Florence
- Visite du musée Galilée, le musée d'histoire de la science
- Le jardin d'archimède, le musée des Mathématiques
- L'église Santa Croce
- · Les jardins de Boboli
- Galléria dell'Accademia
- Entrée musée du Dôme (Cathédrale, Campanile, Baptistère, Dôme, Musée, crypte) Pas d'ascension de la coupoule
- Jour 4: San Gimignano et Sienne
- un Museo Di Contrada
- Jour 5 : Retour Livourne-Bastia-Ajaccio (bateau l'après midi de préférence)

Article 5 : ORGANISATION DE LA PRESTATION

- <u>Transport</u>: Transfert en autocar Italien Port de Livourne (jour1) Hôtel avec un arrêt à Pise pour visite / Hôtel-Port de Livourne (jour 5)
- Accompagnement en car journée entière pour le jour 4 (San Gimignano et Sienne)
- Repas: Prévoir déjeuner panier repas pour le jour 5 (retour)
- <u>Hébergement</u>:

•

- L'offre portera sur un hébergement en hôtel 3 étoiles ou auberge de jeunesse
- <u>Visites</u>
- Toutes les visites seront réservées par le prestataire, l'offre doit comprendre droits d'entrée et frais de réservation des sites et musées mentionnés dans le programme(le voyagiste se charge de l'avance de fonds) ainsi que les visites guidées et les trajets.

Article 6 : ELEMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS

Le devis détaillera les prestations incluses dans le prix .Le voyagiste indiquera ce que le prix ne comprend pas.

Les prix sont fermes et déterminés sous réserve de changement d'effectifs et de dates.

Le prestataire précisera le montant de l'assurance annulation. L'assurance annulation n'inclue pas les risques maladie, hospitalisation hors du lieu du domicile, rapatriement sanitaire, qui sont couverts par le contrat souscrit par le pouvoir adjudicateur auprès de son propre assureur (contrat d'établissement).

- Proposition sous forme de contrat ou convention avec l'établissement qui devra reprendre de façon exhaustive claire et chiffrée les éléments de l'offre proposée
- Précision des éléments d'assurance assistance et rapatriement du prestataire
- Carnet de voyage comprenant le déroulement du séjour détaillé sur les éléments techniques et matériels essentiellement
- La proposition doit présenter les garanties d'assurance et conditions d'annulation, notamment l'assurance annulation individuelle
- Dossier de voyage complet : déroulement du séjour détaillé, éléments techniques notamment distance et temps de route entre le lieu d'hébergement et les sites prévus
- Numéro d'appel d'urgence et assistance 24h/24
- Serveur vocal d'information pour les familles pendant le séjour
- Carte téléphonique pour le professeur organisateur
- L'offre sur les modalités d'acompte sera conforme à la loi n°92-645 du 13 juillet 1992, au décret n°94-490 du 15 juin 1994 et la circulaire n°97-193 du 11 septembre 1997 : acomptes jusqu'à 70 % du cout total des prestations, le solde sera versé après service fait. Le cahier de voyage descriptif du programme ne saurait constituer des documents permettant la réalisation du séjour.
- En cas d'annulation du voyage, pour une cause de force majeure, les acomptes versés donnent lieu à remboursement.
- Les factures seront établies en 2 exemplaires libellées et adressées au Collège STILETTU Rue 1180
 Route A Madonuccia 20186 Ajaccio

- Les factures feront précisément mention des éléments du contrat à l'appui duquel se fondent les éléments de facturation
- Le formalisme des factures sera conforme à l'annexe C du décret n°2007-450 du 25 mars 2007
 - Nom ou raison sociale du créancier
 - Numéro SIRET ou SIREN
 - Date d'exécution des services ou de livraison des fournitures et désignation de la collectivité débitrice
 - Pour chacune des prestations rendues la dénomination précise, selon le cas les prix unitaires et les quantités ou bien les prix forfaitaires
 - Le montant de la TVA légalement applicable ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération
 - Tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors de l'opération et directement liés à l'opération

ARTICLE 7: OFFRES

Période de consultation

Mode de réception des offres : Via la plateforme de mise en concurrence (AJI) ou par mail

Date limite de réception des offres :

Les offres devront être transmises à l'établissement désigné ci -dessous :

Collège STILETTU

1180 Route A Madonuccia

BP 538

20186 AJACCIO Cedex 2

Adresse mail: ce.i6200084x@ac-corse.fr

- Pour être recevable, l'offre du candidat devra être constituée des éléments suivants :
 - Acte d'engagement joint comportant le prix et établi en un seul original
 - Le présent cahier des clauses particulières daté et signé
 - Les documents à produire quant aux qualités et capacités du candidat telles que fixées par les conditions des articles 43, 44,45 et 46 du Code des Marchés Publics
 - La documentation (rédigée en français) sur les prestations présentées
- Le délai de validité de l'offre est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres

• Prix: 60%	
 Valeur technique de l'offre et services associés (capacité à répondre au plus près pédagogique : lieu d'hébergement, mode de communication, visites, hébergeme 40% 	
ARTICLE 8: LITIGES	
En cas de litige, la loi française est la seule applicable, et les tribunaux français sont les seuls com Les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Bastia est seul compétent en cas de li portant sur le marché. Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelque motif que ce contestations qui pourraient survenir entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire du marché ne p être invoquées par ce dernier comme cause de suspension, même momentanée, des prestations effectuer.	itige e soit les ourront
Ajaccio le	
Nom et qualité du signataire	
Signature	

• L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon le barème suivant :